

Développement des aménagements privés dans le delta du fleuve Sénégal

Jean-François Bélières*, Mamadou Faye**

Introduction

*U*ne des clés du développement économique et social des zones sèches des régions chaudes est la valorisation des ressources hydriques par l'irrigation. En Afrique de l'Ouest au sud du Sahara, l'irrigation ne fait que très rarement partie des systèmes traditionnels de production et son développement, qui reste à des niveaux très modestes, est le fruit des politiques volontaristes des Etats. Les objectifs ambitieux, notamment en matière de croissance des superficies irriguées et des productions, n'ont, en général, pas été atteints, malgré d'importants investissements pour la réalisation d'aménagements, et de lourdes charges de fonctionnement et d'entretien. Aujourd'hui bailleurs de fonds et Etats s'interrogent sur l'intérêt économique des aménagements hydroagricoles grands ou petits, révisent leurs modes d'intervention et se désengagent des filières concernées.

Au Sénégal, dans le delta du fleuve Sénégal, où prévaut un tel contexte, on a enregistré au cours de ces 3 dernières années, une croissance très importante des terres irriguées aménagées par les producteurs eux-mêmes, en dehors de la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (la SAED), et sans aide directe de l'Etat. Le développement de ces aménagements appelés aménagements «privés», mais aussi «spontanés», «pirates», «sauvages» ou PIP (Périmètres Irrigués Privés)

* CIRAD-SAR

** SAED

constitue un phénomène nouveau et, semble-t-il, original en raison de son ampleur. Il est riche d'espérance pour les populations concernées, et pour le développement économique et social de l'ensemble de la région. Mais les dangers de voir cette dynamique se transformer en échec sont nombreux. Ils sont d'ordre économique : accentuation du déséquilibre de la filière riz, mise en difficulté du système de crédit, etc. ; mais aussi agro-écologiques avec les problèmes de gestion des ressources en eau, les risques importants de salinisation des sols ou de pollution par les herbicides et pesticides.

L'étude de ce phénomène peut donc être riche d'enseignements pour la vallée, notamment parce qu'il correspond à une application avant la lettre, des nouvelles orientations proposées pour le développement de l'irrigation par le plan directeur rive gauche (PDRG)¹ : intervention directe de l'Etat réduite et développement des initiatives privées par des mesures incitatives. Mais novateur, il concerne également le développement de l'irrigation de toute la zone sahélienne, et de manière plus large le désengagement de l'Etat. Malheureusement les données disponibles aujourd'hui, aussi bien sur le plan technique qu'économique, sont rares. Le phénomène est récent, très complexe et se produit en dehors du cadre d'intervention habituel des structures étatiques locales que sont la SAED et l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), et au moment où les fonctions et les moyens de ces organismes sont réduits. Les outils classiques de suivi sont insuffisants, et les techniques et modes habituels d'intervention ne sont pas adaptés pour accompagner efficacement cette dynamique.

L'objet premier de cette communication est de présenter le phénomène et quelques uns de ses effets, puis de proposer quelques orientations pour que puisse se pérenniser cette évolution favorable des superficies aménagées.

Importance du phénomène

C'est en 1975 que les jeunes du village de Ronck réalisaient eux-mêmes, hors du contrôle de l'autorité publique, les premiers petits aménagements privés sur le modèle des périmètres irrigués villageois (PIV) : c'est à dire des superficies aménagées de manière sommaire et irriguées à partir d'un groupe moto-pompe. Dans un premier temps, la SAED s'est vivement opposée à la réalisation de ces aménagements «spontanés», mais par la suite, elle a dû composer avec le Foyer des

¹ PDRG : stratégie de développement de la rive gauche du fleuve Sénégal sur une période de 25 ans (1991).

une initiative locale

jeunes et participer à leur réalisation (Griffon 1983). Les superficies ainsi aménagées se sont développées, à mesure, que se structurait et se développait l'Amicale des Foyers de Jeunes du Walo devenue depuis l'Association socio-économique, sportive et culturelle des agriculteurs du Walo (ASESCAW).

des projets
individuels parfois
pirates

Les jeunes des Foyers ne sont pas restés les seuls à aménager des terres. Des notables de la région ont pu, eux aussi, aménager de petits périmètres, souvent avec l'appui de la SAED dans le cadre de projets individuels. Des producteurs, souvent attributaires de superficies à l'intérieur d'un aménagement SAED, ont également aménagé des terres sur le pourtour des grands aménagements. Bien qu'irriguées à partir des canaux de l'aménagement, les producteurs ne payaient pas de redevance à la SAED qui gérait les aménagements, d'où leur nom de «pirates».

plus ou moins
contrôlés
par la SAED

Jusqu'en 1986-87, le développement de ce type d'aménagement est resté relativement limité. Il était plus ou moins bien contrôlé par la SAED qui maîtrisait l'attribution et la gestion du foncier (les terres du Delta étaient classées en zones pionnières sous gestion étatique), le crédit, la transformation et la commercialisation du riz paddy. Très fréquemment, la SAED participait, directement ou indirectement, au financement et à la réalisation de ces aménagements.

En 1986-87, il y avait environ 1 300 ha semés hors périmètres SAED dans la zone de Boundoum (Bellot 1990) et au moins 2 500 ha aménagés hors SAED, pour toute la délégation de Dagana². Ce qui représentait environ 20 % de la superficie totale aménagée dans la délégation (13 000 ha environ). Cinq ans plus tard, la SAED estime que la superficie totale aménagée est passée à plus de 35 800 ha.

une croissance très
rapide des
superficies
aménagées

La croissance a été très rapide, avec une augmentation moyenne annuelle de plus de 4 000 ha. Or pour la période concernée, la SAED n'a pratiquement pas aménagé de nouvelles terres dans le Delta, portant ses efforts de réalisations dans la moyenne et haute vallée pour répondre aux orientations de la nouvelle politique agricole, qui prévoyait un rééquilibrage des superficies entre les départements.

Le total des superficies aménagées par la SAED est égal à environ 14 200 ha. Les superficies aménagées hors SAED sont de 21 600 ha correspondant à 19 900 ha de PIP auxquels il faut ajouter 1 700 ha d'extensions des aménagements SAED réalisés par les producteurs, soit une superficie totale 1,5 fois supérieure à celle aménagée par la SAED.

² qui correspond approximativement au Delta.

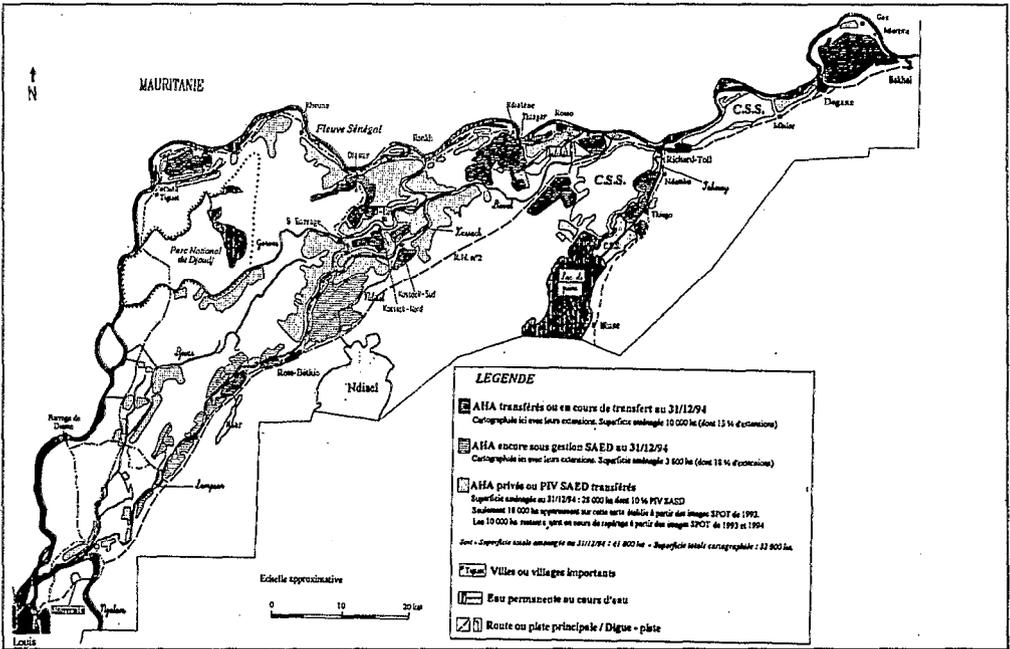


Figure 1 - Délégation de Dagana : Carte schématique des aménagements hydroagricoles (AHA) en fin de IV^{ème} Lettre de Mission

52

Ces superficies ne sont pas équivalentes sur le plan de la maîtrise de l'eau, car la grande majorité des aménagements hors SAED, sont des aménagements très sommaires, réalisés avec le minimum d'investissements, (Ba et Havard 1992). Mais, les chiffres mettent en évidence l'ampleur de la dynamique au cours des 5 dernières années : une véritable «boulimie d'aménagements sauvages et d'équipements» notamment en groupes moto-pompes, (Yung et Zaslavski 1992).

Pour l'année agricole 1991-92, le taux de mise en valeur de la superficie aménagée, est de 69 %, pour 1992-93 il n'est que de 60 %. Alors que ce taux se maintient pour les aménagements SAED au niveau des 72 % (et aux environs de 90 % si l'on écarte des calculs les superficies en cours de réhabilitation), il baisse pour les aménagements privés passant de 67 % à 52 %. Les superficies aménagées augmentent rapidement mais le taux de mise en valeur des aménagements privés est faible, et pour la période concernée il tend à diminuer.

Un faible taux de mise en valeur.

A partir de ces quelques données et sur la base d'observations de terrain, on peut expliquer la faiblesse du taux et sa dégradation par le fait que certains aménagements privés ne sont mis en culture qu'une seule saison. En raison de problèmes liés à la qualité des sols, à la maîtrise de l'irrigation, ou à de mauvais

résultats d'exploitation, l'organisation paysanne abandonne une partie de l'aménagement ou aménage d'autres terres et déplace son groupe motopompe. Pour décrire ce phénomène, certains parlent «d'irrigation itinérante».

Quelques caractéristiques des aménagements privés

des aménagements
sommaires et
un faible taux de
mise en valeur

D'une manière générale, les aménagements hors SAED sont de conception très simple et réalisés au moindre coût sans étude de sol préalable ; les canaux et les digues ne sont pas compactés, les parcelles ne sont pas planées mécaniquement et il n'y a pas de système de drainage, la vidange des parcelles se fait par évaporation et les risques de salinisation sont donc très importants (Le Gall 1992b).

L'approvisionnement en eau est réalisé par pompage pour les périmètres irrigués privés autonomes et par gravité à partir d'un canal d'irrigation existant pour les extensions d'aménagements SAED.

autonomes

Les périmètres irrigués privés autonomes ont un système d'irrigation indépendant avec un ou plusieurs groupes moto-pompes qui pompent l'eau dans le fleuve ou un axe hydraulique. Le coût de l'irrigation est liée au fonctionnement et à l'entretien de chaque groupe, et aux charges d'amortissement ou de location.

Ce type d'aménagement représente plus de 90 % des terres aménagées hors SAED. Pour 1992, l'encadrement SAED en recense plus de 550 dans la délégation de Dagana, dont plus de 50 ont déjà été abandonnés. La superficie moyenne d'un aménagement est de 36 hectares exploitables, mais les variations sont fortes (coefficient de variation : 84 %) ; 70 % des aménagements ont une superficie comprise entre 10 et 50 ha, (15 % > à 50 ha et 15 % < à 10 ha).

La taille n'est pas toujours fonction de la puissance du groupe moto-pompe, dans certains cas, les producteurs sont sur-équipés en prévision d'un accroissement de la superficie, (Le Gal, 1992b) ; dans d'autres au contraire, le groupe moto-pompe n'est pas assez puissant pour irriguer toute la superficie dominée et l'organisation pratique des rotations d'une saison à l'autre.

ou dépendants
pour leur
approvisionnement
en eau

Les extensions sont des terres irriguées par gravité à partir de canaux d'irrigation d'aménagements réalisés par la SAED ou de canaux d'irrigation de la Compagnie sucrière sénégalaise (CSS).

L'eau en provenance de la CSS est gratuite. Une partie des producteurs sont installés légalement en compensation des terres

occupées ou pour des raisons sociales envers des salariés ou d'anciens salariés. Mais au cours de ces dernières années, les installations illégales ont été nombreuses et la CSS menace d'arrêter l'approvisionnement en eau de certaines zones si rien n'est fait contre les «pirates». Les superficies irriguées à partir de canaux de la CSS sont estimées par la SAED à environ 300 ha, (non compris les grands aménagements de Mbagam et du Colonat réalisés sur financement publics pour une superficie totale de 1 500 ha).

Pour les extensions sur le pourtour des grands aménagements SAED, l'eau est gratuite pour les «pirates» jusqu'à ce que la SAED transfère la gestion et l'entretien de l'aménagement à une organisation des usagers. Dans ce cas, l'organisation en charge de l'aménagement (union de toutes les organisations de base), facture des charges d'irrigation au prorata de la superficie sans faire de différence entre superficie aménagée par la SAED ou extensions. L'aménagement de Thiagar est à ce titre exemplaire : la SAED a réhabilité puis transféré en 1990 de l'ordre de 1 000 hectares dominés par 3 stations de pompage. Au cours du 1er hivernage, ce sont plus de 1 600 hectares qui ont été irrigués à partir de ces 3 stations, et l'objectif avoué de l'union des GIE est d'étendre cet aménagement jusqu'à atteindre environ 2 000 hectares irrigables. A court terme, cette situation risque de poser de nombreux problèmes au niveau de la répartition de la ressource en eau et au niveau de la répartition des charges d'irrigation et d'entretien entre producteurs sur extensions et producteurs sur parcelles réhabilités.

Les extensions sur grands aménagements SAED représenteraient 1 400 ha, mais ce chiffre est très certainement sous-estimé par l'encadrement SAED pour les aménagements non encore transférés. Avec la poursuite du programme de transfert, il est possible que ces superficies augmentent de manière significative.

Il n'existe que peu d'informations précises et fiables sur les résultats techniques et économiques des aménagements privés. Les données disponibles proviennent essentiellement des travaux menés l'ISRA dans le cadre du Programme Irrigation IV (Le Gal 1992b).

D'une manière schématique, on peut dire que sur les aménagements privés³ :

- les rendements sont inférieurs à ceux obtenus sur les aménagements SAED, en moyenne 3,5 tonnes, et ils varient fortement ;

l'organisation des usagers facture les périmètres irrigués comme les extensions

des marges moyennes à l'hectare qui sont faibles

³ Les données ont été obtenues sur un petit échantillon et doivent être utilisées avec précautions.

- le produit brut moyen est voisin de 300 000 FCFA/ha, si l'ensemble de la production est vendu à la SAED à 85 FCFA/kg ; en fait le plus souvent, les producteurs vendent à la SAED la quantité nécessaire pour rembourser l'échéance de la CNCAS, le reste est vendu sur le marché à des prix nettement inférieurs ;
- les charges de production, notamment les charges d'irrigation et d'amortissement de l'aménagement, sont plus élevées que sur les aménagements SAED, et se situent aux environs de 250 000 FCFA/ha ;
- les revenus nets moyens sont faibles environ 50 000 FCFA/ha et les coûts de production très élevés.

Une foule de
périmètres

La croissance très rapide des superficies a été le fait, non pas de quelques individus ou organisations paysannes, mais d'une foule de groupements d'intérêt économique (GIE). Le développement rapide de ce type d'organisation s'explique par son éligibilité au niveau de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal ce qui permet l'accès au crédit pour ses membres ; par des démarches administratives pour sa reconnaissance simples et entraînant peu de frais ; par un nombre minimum de membres exigé très faible (2). Il permet donc soit un regroupement de personnes diverses autour d'un projet économique commun, soit l'accès au crédit pour une famille..

Ce statut a permis à de nombreuses personnes extérieures au secteur agricole : commerçants, fonctionnaires, licenciés du service public et autres «néo-ruraux», de réaliser de nombreux projets d'irrigation en association ou non avec des producteurs locaux.

L'intérêt suscité par ce type d'organisation est grand et d'autres organisations, comme les sections villageoises et les foyers, ont éclaté en plusieurs GIE, les groupes de base obtenant ainsi leur autonomie de gestion économique et financière. Pour le transfert des aménagements aux organisations paysannes, la démarche de la SAED s'intègre dans ce mouvement en favorisant la création de GIE autonomes fédérés en une union à qui est confiée la gestion de l'aménagement.

pour une foule de GIE

Au début de 1992, la SAED estimait qu'il y avait plus de 700 GIE, qui avaient mis en valeur des terres irriguées dans le Delta, au cours de ces deux dernières années.

Les raisons de la croissance des aménagements privés

Cette forte croissance est le résultat d'une conjonction de facteurs favorables dont les principaux sont :

- l'ouverture du foncier, avec en 1987, le transfert des terres des zones pionnières sous gestion étatique, dans les zones de terroir gérées par les Communautés rurales ;
- le désengagement de la SAED, réellement commencé en 1987, de nombreuses fonctions (crédits, fourniture d'intrants, prestations de service, réalisation d'aménagements, etc.), permettant aux initiatives privées de se développer ;
- les fortes sommes injectées par la CNCAS dans l'agriculture irriguée⁴ de la région, à travers des prêts de campagne et des prêts d'équipements accordés pour la plupart à des GIE, avec des garanties relativement faibles et un contrôle très faible ;
- l'existence d'une filière rizicole protégée avec un prix officiel du paddy attractif et rémunérateur et une garantie partielle des débouchés ;
- enfin, la présence d'acteurs dynamiques, (paysans et «néo-ruraux»), maîtrisant assez bien des systèmes de production, (dont la composante essentielle est la riziculture irriguée), de plus en plus mécanisés.

Les aménagements hors SAED ont été réalisés beaucoup plus en fonction des opportunités en terre et en financement qu'ont eu leurs auteurs qu'en fonction de critères de performances techniques et de rentabilité économique. Le résultat en est cette forte croissance des superficies, dont certaines sont abandonnées très rapidement. A titre d'exemple, on peut citer le cas d'un groupe de GIE de la zone de Ronck qui, en 1990-91, a aménagé et emblavé une zone de l'orde de 1 000 ha, repérable sur les images satellite de novembre 1990, qui n'a pratiquement rien produit en raison de problèmes de sols et d'eau et qui a du être presque totalement abandonnée.

Cette dynamique a profité et souffert à la fois, du vide créé par la perte d'autorité de la SAED, (Devèze 1992). Elle n'avait pas été prévue et s'est déroulée hors régulation de l'Etat, sans contrôle sur les terres, sans incitation particulière visant à une amélioration technique des aménagements et sans véritable appui et conseil technique. Parallèlement la CNCAS ne propose pas de prêt moyen ou long terme pour réaliser des aménagements. De nombreux producteurs ont donc aménagé leurs terres avec des financements obtenus dans le cadre des prêts de campagne (taux de 15,5 % par an, durée 8 ou 9 mois), sur une

une conjonction de
facteurs favorables

critères d'opportunités

hors SAED

⁴ Plus de 10 milliards de Francs CFA pour l'agriculture irriguée en 5 ans et pour l'ensemble de la vallée.

rubrique spécifique (entretien et réfection de l'aménagement), ou par récupération sur d'autres postes avec la complicité des fournisseurs (Belières et al 1991).

Dans cet environnement très ouvert où les opportunités sont nombreuses et où l'Etat abandonne une partie de son rôle de régulateur et d'arbitre, l'augmentation des superficies aménagées hors SAED semble être, en premier lieu, le résultat d'une «course» entre les différents acteurs : course à la terre, aux équipements et aux financements.

Quelques effets de cette croissance

Au niveau des exploitations agricoles familiales de la zone, une des conséquences de cette dynamique a été l'augmentation de la superficie moyenne disponible. Selon une enquête menée par la SAED en 1992 dans 3 villages du Delta sur un échantillon total de 54 exploitations agricoles, la superficie irriguée moyenne est de 6,8 hectares, avec un minimum de 0,3 ha et un maximum de 61,9 ha. Le tableau 1 présente la répartition du disponible foncier selon les types d'aménagement par village. Il met en évidence la part importante des superficies en aménagement privés réalisées pour la plupart depuis 1987.

des exploitations qui
s'agrandissent

Villages	Aménagements		Aménagements privés		Total
	SAED	Extensions	PIP		
Pont Gendarme	2,57	2,26	0,03		4,86
Drawar	1,96	0,13	8,79		10,88
Thiagar	1,69	0,46	0,93		3,08
Total	1,98	0,69	4,10		6,77

57

Tableau 1 - Superficies irriguées moyenne par type d'aménagement des exploitations de 3 villages du Delta, (en ha).

pour répartir les
risques économiques

Cette répartition par type d'aménagement est liée à des opportunités différentes pour chacun des villages. Elle met en évidence l'importance des aménagements privés qui constituent en moyenne plus de 70 % des terres irriguées disponibles par exploitation. Elle s'insère dans une stratégie basée sur la répartition des risques économiques que poursuivent les producteurs en diversifiant les lieux et les saisons de production et en multipliant le nombre d'organisations paysannes auxquelles ils appartiennent.

Les superficies SAED sont assez bien réparties entre les villages et entre les exploitations au sein de chaque village. Les parcelles sur ces aménagements constituent la base initiale du foncier aménagé des exploitations. Elles ont été attribuées par la SAED au prorata de la population de chaque unité de production. Par contre, la superficie sur aménagement privé varie fortement d'une exploitation à une autre ; 15 % des exploitations enquêtées cumulent plus de 55 % de la superficie totale recensée, soit près de 25 ha en moyenne pour chacune des 8 exploitations de ce groupe. La croissance des aménagements privés se traduit par une augmentation inégale du disponible en foncier irrigué pour les exploitations agricoles familiales de la zone.

En ce qui concerne les aménagements réalisés et mis en valeur par les GIE constitués de néo-ruraux, les données sont quasiment inexistantes.

Sur les aménagements privés, les charges à l'hectare, essentiellement des charges monétaires, sont élevées et varient peu ; les rendements sont faibles et varient fortement. Les risques économiques et financiers que prennent les producteurs sont donc très importants.

Mais, d'une part ils ont tendance à développer des stratégies pour les diminuer : mise en valeur dans plusieurs aménagements, appartenance à plusieurs organisations de producteurs ; d'autre part le risque est essentiellement supporté par la banque qui prête sans véritable garantie.

Les risques n'ont pas toujours été pris en pleine connaissance de cause par des producteurs habitués au système de crédit de la SAED qui réduisait les remboursements en cas de sinistre et qui à plusieurs reprises a effacé les dettes. Dans bien des cas, c'est la CNCAS qui aura sans doute à assumer le risque final.

La prolifération des GIE s'est traduite par l'encadrement par la multiplication du nombre des interlocuteurs, ce qui n'a pas été sans poser des problèmes en particulier pour la CNCAS. Celle-ci a vu croître de manière exponentielle le nombre des dossiers à traiter sans renforcement de ses moyens de contrôle et elle doit faire face aujourd'hui à de sérieux problèmes de recouvrement.

La facilité de création des GIE, leur multiplication rapide, au niveau de la production mais aussi en amont et en aval, l'absence de coordination entre les différents organismes⁵ et l'insuffisance des moyens et des outils de suivi ont été à l'origine du manque de transparence dont souffre l'ensemble de la filière.

58

risque en partie
supporté par la
banque

manque de
transparence au
niveau des acteurs

⁵ Principalement entre le greffe du tribunal de Saint-Louis qui enregistre les GIE, les Communautés Rurales qui attribuent les terres, la CNCAS qui finance et la SAED chargée de l'appui et du conseil aux producteurs.

Sans contrôle ni de la CNCAS ni de la SAED, et sous couvert de mise en valeur de terres aménagées de manière très sommaire, de nombreux GIE ont pu, avec la complicité de fournisseurs détourner une partie des crédits de campagne vers d'autres destinations.

augmentation de la
production rizicole

Même si les rendements ne sont en général pas très élevés, l'augmentation des superficies a entraîné une augmentation importante de la production rizicole totale du Delta. La récolte de paddy pour 1990-91 était estimée par la SAED à environ 90 000 tonnes. Or pour 90-91, la SAED n'a acheté qu'un peu moins de 45 000 tonnes dans la délégation de Dagana. Le reste de la production, déduction faite de l'autoconsommation et des semences, a été commercialisé et transformé hors de la filière étatique, à des prix très nettement inférieurs (65 à 75 FCFA/kg) au prix officiel (85 FCFA/kg) avec des incidences importantes pour la rentabilité des aménagements.

déséquilibre de la
filière

Les quantités achetées par la SAED ont augmenté, ce qui a accentué le déséquilibre de la filière SAED, où la subvention de l'Etat représente environ 80 FCFA par kilogramme de riz (Freud, 1991).

difficulté de crédits

L'augmentation des superficies est à l'origine, pour une bonne part, des difficultés actuelles du système de crédit. Elle a été financée par des emprunts de campagne et d'équipement. Les producteurs se sont fortement endettés auprès de la CNCAS et nombreux sont ceux qui ont des problèmes pour payer les échéances. Le niveau de remboursement est très bas (de l'ordre de 65 % pour 1990-91) alors que les demandes augmentent. La banque ne peut plus faire face et veut limiter ses prêts. Les producteurs mécontents ont menacé de ne pas rembourser les encours si ils n'obtenaient pas de nouveaux prêts de campagne. Il a fallu plusieurs réunions en début 92, rassemblant les Pouvoirs Publics, (SAED et Ministère), la banque et des représentants des producteurs, pour que la CNCAS poursuive ses attributions de prêts de campagne tout en réalisant des moratoires pour ré-échelonner les arriérés.

développement du
secteur équipement

Avec les superficies se sont développés les équipements et les services. Le nombre de matériels, (tracteurs, moissonneuses-batteuses, décortiqueuses, etc.) a fortement augmenté, (Havard 1990). Le nombre des fournisseurs et des prestataires de service aussi. C'est sans aucun doute à ce secteur (approvisionnement et services), qu'a le plus bénéficié le système de crédit et à travers celui-ci, la garantie par l'Etat d'un prix officiel élevé. Avec la poursuite du désengagement de la SAED, notam-

désengagement de
l'Etat et organisation
de la profession

ment au niveau de la transformation et de la commercialisation, ce secteur devrait encore se développer.

C'est en fait toute la filière qui a été bouleversée par cette croissance rapide, et c'est toute la filière qui aujourd'hui se réorganise avec d'une part l'Etat et ses structures qui sont dépassés par l'ampleur et la complexité du phénomène et qui se retirent, de l'autre une profession agricole qui est en train de s'organiser et de se structurer, et un secteur privé en amont et en aval en pleine expansion. Le désengagement de l'Etat doit se poursuivre avec le transfert des aménagements encore sous gestion SAED et la libéralisation de la commercialisation et de la transformation du paddy.

Conclusion

La croissance rapide des superficies aménagées sur financements privés au cours de ces cinq dernières années met en évidence l'intérêt et l'esprit d'entreprise dont font preuve les producteurs pour le développement de l'agriculture irriguée quand il existe une conjonction de facteurs favorables. Le désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales, de la gestion du crédit et des terres est l'un de ces facteurs. Mais cette croissance hors du contrôle étatique pose de nombreux problèmes qui peuvent compromettre le devenir de l'ensemble de la filière rizicole.

Le problème majeur concerne la reproductibilité des aménagements privés qui se développent pour la plupart hors des critères techniques et économiques susceptibles de garantir leur pérennité. Il faut concevoir des modèles d'aménagements qui répondent aux contraintes agro-écologiques et économiques actuellement en vigueur dans le Delta. Le problème n'est peut-être pas d'imaginer de nouveaux types d'aménagements hydroagricoles - des modèles adaptés existent sans doute dans la moyenne vallée - mais plutôt de concevoir des modes et des techniques de réalisation progressive des aménagements. Il faut s'adapter aux moyens et aux stratégies des producteurs tout en répondant à terme à un cahier des charges techniques qui assure notamment une parfaite maîtrise de l'eau et un maintien de la fertilité, éléments indispensables pour s'assurer de la rentabilité économique et de la pérennité des aménagements.

Des mesures d'accompagnement sont également indispensables, notamment en matière de crédit. Il faut réorganiser le système et prévoir des prêts subventionnés adaptés à la réalisation des aménagements, comme le préconise le PDRG. Mais il faut que les

investissements s'inscrivent dans un véritable plan d'aménagement et de développement progressif du delta, prenant en compte la formation et l'appui des producteurs.

Un autre problème concerne l'absence d'identification claire des opérateurs privés. Les prêts de la CNCAS aidant, les GIE se sont multipliés et diversifiés. Or, pour pouvoir prendre les décisions efficaces et nécessaires qui permettront d'accompagner la dynamique en la régulant, en l'organisant et en répondant aux besoins des producteurs, les organismes d'encadrement ont besoin aujourd'hui d'identifier clairement leurs partenaires, les activités qu'ils mènent, leurs objectifs et leurs réelles capacités à assumer les responsabilités et les engagements qu'ils prennent. Cette clarification est indispensable en priorité pour la CNCAS qui doit faire face à des problèmes de remboursement très importants. Elle est souhaitable pour le devenir de l'irrigation dans cette zone. Elle est en cours, semble-t-il, avec l'apparition et le développement d'organisation représentatives de la profession, (Yung et Zaslavsky 1992).

Tout en se désengageant, l'Etat doit renforcer son rôle de planificateur, de régulateur et d'arbitre et prendre les mesures nécessaires pour accompagner efficacement cette dynamique sans toutefois la compromettre. De nombreuses décisions restent encore à prendre, elles concernent le système de crédit, la libéralisation des secteurs de la transformation et de la commercialisation, l'évolution du système des prix pour une sécurisation de l'ensemble de la filière, la mise en place de structures de concertation entre les différents acteurs.

Les systèmes de production se modernisent et l'environnement économique de la production se complexifie ; les besoins des producteurs augmentent en matière d'appui et de conseils techniques pour la réalisation des aménagements, pour l'utilisation et la gestion du matériel et des équipements, pour l'amélioration des rendements. Mais ces besoins sont aussi, et de plus en plus, des besoins en terme de gestion technico-économique : choix des investissements, gestion économique et financière, gestion des organisations de producteurs.

Dans le contexte général de développement de la région, la structuration du monde rural doit être une priorité. Elle passe par la mise en place de structures regroupant les principaux acteurs et en particuliers les représentants des producteurs avec des missions visant le suivi et la production d'informations, les expérimentations techniques et les conseils de gestion aux producteurs.

Cette communication a été préparée et présentée en 1992. Depuis cette date, l'évolution des aménagements privés dans le delta s'est poursuivie et de nombreux événements sont venus modifier leur environnement économique et institutionnel.

La progression des superficies aménagées s'est à peine ralentie comme le montre le graphique ci-dessous, et le taux de mise en valeur s'est dégradé.

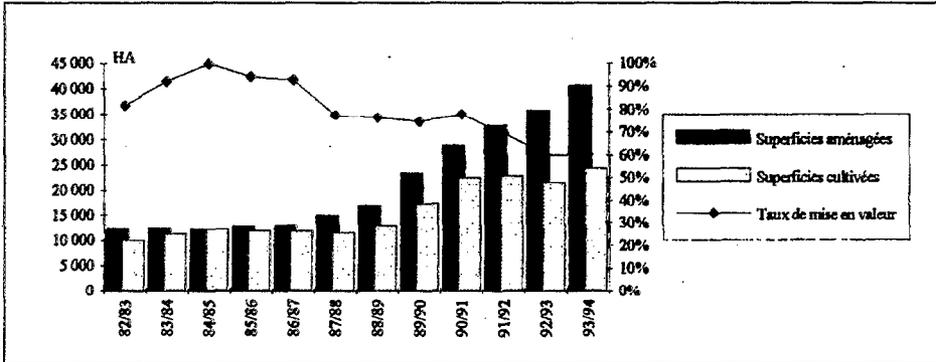


Figure 2 - Evolution des superficies et du taux de mise en valeur dans le delta.

Les outils de suivi mis en place par la SAED ont permis de réaliser une carte de situation des aménagements (cf. Figure 1) qui met en évidence le développement désordonné des aménagements privés. Les observations faites au moment de sa réalisation ont confirmé le fort taux d'abandon des superficies aménagées sommairement qui expliquent, partiellement tout au moins, l'évolution du taux de mise en valeur.

La situation de la CNCAS s'est dégradée malgré la diminution des sommes débloquées, l'augmentation des taux d'intérêt et les mesures prises pour tenter d'améliorer le contrôle sur les prêts accordés. D'autres organismes faisant du crédit - projet FED/PME accordant essentiellement des prêts d'équipement et SENCHIM fournissant des intrants à crédit - ont eu aussi à faire face à des taux de non remboursement élevés.

Cette situation compromet dangereusement le devenir de l'agriculture irriguée dans la région, car la réalisation et la mise en valeur des aménagements demandent des capitaux importants.

Les observations faites sur les résultats obtenus par les producteurs confirment les réserves faites en 1992 sur la reproductibilité économique des aménagements privés (Le Gal 1993, Sez nec et Baris 1994, Belières et al 1994). La dégradation de la situation des organismes de crédit est à rechercher dans les nombreux échecs subits par les producteurs. Ces derniers, comme la CNCAS, sont pris au piège d'une logique de fuite en avant : pour rembourser les arriérés convertis en moratoires ils doivent produire et donc prendre de nouveaux risques financiers. Même si des efforts ont été faits pour définir un cadre favorable au développement et surtout à la pérennisation des aménagements privés (Seznec et Baris, 1994), aucune action concrète n'a encore pu être menée. L'amélioration des conditions techniques de production passe par la réalisation de grandes infrastructures de drainage et d'irrigation qui nécessitent des investissements

importants et donc du temps pour leur mise en oeuvre (réfection en 93-94 de la digue rive gauche pour relever le niveau d'eau du fleuve, réalisation de la première tranche du grand émissaire delta qui devrait débiter en 1996).

Les grandes organisations fédératives qui semblaient pouvoir structurer la profession agricole du delta et qui représentaient à ce titre un facteur important de stabilisation et d'espoir n'ont pu concrétiser les objectifs déclarés. Les logiques de promotion individuelle développées par une partie des responsables, les difficultés financières suite à une mauvaise gestion ont discrédité certaines de ces organisations auprès des agriculteurs de base. Aujourd'hui les associations d'usagers mises en place par la SAED au moment du transfert de la gestion des grands aménagements, semblent constituer un cadre favorable pour réaliser cette nécessaire structuration du monde rural.

Enfin, la libéralisation de la transformation et de la commercialisation du paddy est effective depuis Juin 94. Elle a été possible grâce aux effets de la dévaluation du franc CFA qui a permis une amélioration de la compétitivité relative du riz local par rapport au riz importé (UEMOA/FAO, 1994). Mais le renchérissement des coûts de production va aggraver la situation des aménagements privés.

Toutes les conditions semblent réunies pour qu'après une phase de forte croissance des aménagements privés, on assiste à une diminution dont l'ampleur dépendra des mesures d'accompagnement que prendra l'Etat au moment de la libéralisation complète de la filière (importations de riz) et des actions qui seront entreprises pour améliorer les conditions de production : infrastructure, crédit, prix. Enfin, cette ampleur dépendra également de la faculté que les producteurs montreront pour s'adapter en améliorant leurs résultats technico-économiques.

Bibliographie

- BA T., HAVARD M., 1992. Les groupes motopompes et les périmètres privés du Delta du fleuve Sénégal. ISRA 40 p.
- BÉLIERES J.F., HAVARD M., LE GAL, P.Y., 1991. Le financement de l'agriculture irriguée dans le Delta du fleuve Sénégal : Intérêts et dérives du crédit bancaire. Communication au Séminaire International CIRAD - O.S.U. - U.O. «Finance et Développement Rural en Afrique de l'Ouest». Ouagadougou. 21-25 octobre.
- BÉLIERES J.-F., CAMARAS S., TOURE E.H. A., 1994. Les exploitations agricoles du delta et leurs résultats technico-économiques pour la production rizicole en 1993. SAED Octobre 1994.
- BELLOT J.M., 1990. Paysans du Delta face aux aménagements de la SAED. Espaces tropicaux (2). CGET - CNRS, 1990.
- DEVEZE J.C., 1992. Bilan et perspectives des aménagements hydroagricoles dans le Delta du fleuve Sénégal. CCCE, 36 p. + annexes.
- FREUD C., 1991. Mission d'évaluation du programme Recherche-Développement du projet Irrigation IV. Annexe. SAED-CIRAD.
- GRIFFON M., 1981. Eléments pour une lecture des projets de développement rural de la vallée du Sénégal» - AMIRA n°41 - 19 p. + annexes.
- HAVARD M., 1990. Etude et évaluation des systèmes mécanisés : l'exemple du Delta du fleuve Sénégal. Cahiers de la Recherche-Développement n° 12, p. 21-34.
- LE GAL P.Y., Dia I., 1991. Le désengagement de l'Etat et ses conséquences dans le Delta du fleuve Sénégal. In : La vallée du fleuve Sénégal. Evaluations et perspectives d'une décennie

d'aménagements (1980-1990)» B. Crousse, P. Mathieu, Paris, Seck. Karthala 160-174.

LE GAL P.Y., 1992a. Le Delta du fleuve Sénégal : une région en pleine mutation. Communication présentée au Séminaire sur «Le développement de l'irrigation privée et communautaire après le désengagement de l'Etat en Afrique de l'Ouest». Réseau Recherche-Développement - ISRA - CIRAD. Saint Louis, 13 au 17 avril.

LE GAL P.Y., 1992b. Informal irrigation : a solution fort sahelian countries ? Some remarks from case studies in the Sénégal river Delta. Communication présentée à la Conférence Internationale «Advances in Planning, Design and Management of Irrigation Systems as Related to sustainable Land Use». CIE - ECO-WARM. Leuven (Belgique), 14-17 septembre 1992.

LE GAL P.Y., 1993. Les budgets de culture irrigués. ISRA/CIRAD.

SAED, 1991 : Evaluation du transfert de l'aménagement hydroagricole de Thiagar : pré-

sentation des résultats d'enquêtes.

SAED, 1990. La SAED a 25 ans. Sénégal, SAED, document de travail - SAED-CSE.

SAED, 1991. Mise en oeuvre du programme télédétection et premiers résultats obtenus sur les zones de Thiagar. Sénégal, SAED. Rapport d'étape. 19 p. + annexes et cartes.

SAED, 1991. Aperçu sur le bilan de la filière riz et les perspectives de développement dans la vallée du fleuve Sénégal. 37 p. + annexes.

SEZNEC A., BARIS P., 1994. Les systèmes rizicoles privés du delta du fleuve Sénégal : Situation actuelle, bilan et perspectives. CFD - Paris Mars 1994.

UEMOA/FAO. Etude de l'impact de la dévaluation du FCFA sur la compétitivité des productions rizicoles dans les pays de l'UEMOA. FAO/BAOD Septembre 1994.

YUNG J.M., ZASLAVSKY J., 1992. Aperçu sur les stratégies des producteurs et des organisations paysannes dans le Delta du fleuve Sénégal CCCE/CIRAD-SAR, - Rapport provisoire - 83 p. + annexes.

Résumé

Au Sénégal, dans le delta du fleuve Sénégal, «les aménagements privés», c'est à dire les terres irriguées aménagées par les producteurs eux-mêmes, en dehors de la Société d'Aménagement (la SAED), et sans aide directe de l'Etat ont fortement augmenté au cours de ces dernières années. Leur superficie est passée, en 5 ans, de 2 500 ha à plus de 20 000 ha, avec toutefois, un taux de mise en valeur, (essentiellement en riziculture), qui reste faible, (environ 60 %). Ces aménagements aux caractéristiques techniques et socio-économiques diverses et mal connues sont généralement, réalisés de manière sommaire et ont une efficacité économique moindre. Leur croissance, liée à une conjonction de facteurs favorables sur l'ensemble de la filière

riz et de son environnement, génère de nombreux aspects positifs mais en contrepartie fragilise la filière et compromet la dynamique de développement en cours. Aujourd'hui, des mesures doivent être prises pour assurer les conditions de la reproductibilité de ces aménagements hors SAED (reproductibilité en matière de foncier et de fertilité, reproductibilité technique et économique des systèmes d'irrigation). Et pour pouvoir prendre les décisions efficaces et nécessaires qui permettront d'accompagner la dynamique en la régulant et en répondant aux besoins des producteurs, il est nécessaire de mieux connaître et suivre les évolutions qui transforment actuellement cette région.